

Chronique doublaude :

Les rues (suite)

Le problème de l'eau

Vers 1840, La Roche-Chalais, pourtant bordée par la rivière sur plusieurs kilomètres, se trouve en manque d'eau pour ses lavandières et pour abreuver ses animaux.

De temps immémorial, les habitants avaient accès à la rivière du côté de la Grand Font, un peu en dessous du moulin seigneurial. Depuis quelques temps, Fellonneau, propriétaire du moulin, refuse l'accès à la rivière. Il propose à la commune de lui vendre un espace d'une trentaine de mètres en amont de son moulin mais, en contrepartie, il demande à la municipalité de renoncer à *tous les droits qu'elle croyait avoir à la jouissance du lavoir et de l'abreuvoir fermé par la construction nouvelle*. Avant de s'engager, le maire demande à ses conseillers l'autorisation de faire effectuer, sous l'autorité du préfet, une recherche juridique sérieuse sur les droits de la commune. La transaction, pour être *définitivement valable devrait alors être homologuée par le Roi*. C'est que nous sommes sur des terres ayant appartenu jadis aux seigneurs de La Roche-Chalais. Elles ne sont devenues propriétés privées qu'à la suite de l'abolition des privilèges.

En attendant, le maire soumet au conseil une proposition de Mme Trigant qui désire vendre à la commune sa *gravière* située près de Gerbe. *D'accès facile, il serait facile d'y établir un abreuvoir et un lavoir d'hyver*. Ce lavoir et abreuvoir sera aménagé en novembre 1844.



Collection personnelle

Quant à l'emplacement situé au bas de la terrasse, chacun campant sur ses positions, le 16 mai 1842 le conseil prend une importante délibération :

- *considérant combien il est important pour La Roche-Chalais, localité traversée par plusieurs routes jouissant d'un passage continu de voitures et de charrettes d'avoir à sa disposition un lieu convenable pour y abreuver les chevaux qui y séjournent et laver le linge des habitants.*

- *considérant que la commune a toujours eu la libre jouissance d'un lieu propre à ces usages, que ce n'est que depuis peu, par des constructions édifiées à diverses époques, que M. Fellonneau a fermé le passage et les abords de la rive revendiquée*

- *qu'en fait, il est de notoriété publique que le lieu appelé au Gravier et employé de temps immémorial comme lavoir et abreuvoir par les habitants de La Roche-Chalais faisait suite à l'ancien chemin appelé La Grand Fon et était par conséquent propriété communale.*

Le Conseil, pour tous ces motifs, tout en regrettant que la transaction proposée et établie par la délibération de février dernier n'ait pas eu de réussite est d'avis que cette question si grave et si importante pour le chef-lieu soit le plus promptement possible dénouée, à cet effet autorise M. le Maire de faire auprès de M. le Préfet de la Dordogne les démarches utiles pour obtenir le dénouement de la question pendante entre M. Fellonneau et la commune.

Un avocat, M. Guillemet est engagé. Il fait une étude sérieuse sur les droits de chacun en retraçant l'histoire du moulin et de ses différents propriétaires, du seigneur la Tour du Pin jusqu'à Fellonneau. Voici ses conclusions :

Le soussigné

*Vu divers actes qui lui ont été soumis
et sur ce qui lui a été verbalement exposé sur les lieux
est d'avis des résolutions suivantes :*

- la commune de La Roche-Chalais n'a aucun titre justificatif de sa prétention. De tous les actes qui ont été communiqués au soussigné, il n'en est aucun qui dise un mot qui puisse faire soupçonner l'existence d'un lavoir ou d'un abreuvoir communal.

- et non seulement le commune n'a pas de titre mais encore M. Fellonneau en a lui dont les énonciations sont exclusives du lavoir et de l'abreuvoir.

Délibéré à Ribérac le 4 janvier 1843.

signé Guillemet

La commune renonce donc à l'emplacement du Gravier mais comme la ville de La Roche-Chalais ne peut plus rester sans avoir un endroit où la nombreuse population puisse laver son linge, se nettoyer, qu'un lavoir et un abreuvoir public lui sont indispensables, la municipalité va aménager plusieurs endroits : fontaine publique du quartier de la Précau au-dessous du marché des cochons en 1849 (cette fontaine en pierre porte le nom de Fontaine de la Liberté) ; lavoir-abreuvoir à Bâtier ; aménagement de l'emplacement de l'ancien pont en bois en 1864... Dix ans plus tard le lavoir de Bâtier sera réparé par souscription.

Mentionnons enfin deux puits très anciens pour les habitants de la ville : le puits du château qui a donné son nom à une rue et le puits de la Place de la Halle, aujourd'hui le Puits qui chante.

En 1877, ayant offert de remettre en service un puits autrefois creusé dans le jardin du presbytère, la municipalité achète une pompe que le curé fait installer à ses frais.



Collection personnelle

Le garde champêtre :

Le 23 décembre 1852, le maire expose au conseil municipal qu'il se trouve dans l'impossibilité de faire respecter son autorité dans une commune aussi importante que La Roche-Chalais. Il demande donc au conseil municipal de créer un poste d'agent auxiliaire de son autorité. S'il hésite parfois à prendre une mesure utile pour la communauté, c'est qu'il est arrêté par suite du manque de moyen de faire respecter ses décisions. Il propose donc la création d'un poste de garde-champêtre cantonnier qui aiderait puissamment à la bonne administration des intérêts communaux. En plus de son pouvoir de police, cet agent aurait la charge de surveiller les travaux sur les chemins vicinaux. Le conseil se donne cependant le temps de la réflexion... et surtout des moyens de financer cet emploi.

Ce n'est que le 21 juillet 1867 (15 ans plus tard!) que le maire provoquera une grande réunion regroupant les conseillers municipaux nommés et, en nombre égal, les plus forts imposés de la commune. Les convocations ont été envoyées dix jours à l'avance. L'assemblée vote cinq centimes additionnels sur la contribution foncière pour assurer le traitement d'un garde champêtre cantonnier communal.



G. Enard, horloger, Aditeur, La Roche-Chalais

Collection personnelle

La fontaine publique de la halle était le point d'eau du centre ville, là où papotaient les commères de la La Roche. Cette place fut baptisée Place Courbet, après la démolition de la halle en 1885. Que les habitants de La Roche-Chalais se rassurent, il s'agit de l'amiral Courbet et non du peintre anarchiste, anticlérical, le sulfureux auteur de l'Origine du monde !

*Le puits porte le joli nom de **Puits qui chante** sans doute parce que le balancier n'était pas huilé tous les jours ?*

Le télégraphe

C'est le 20 novembre 1881 que le conseil municipal prit la décision de faire installer le télégraphe à La Roche-Chalais *considérant qu'il suffirait d'un fil de 3 km pour relier la gare de La Roche-Chalais-Saint-Aigulin avec le chef lieu de La Roche-Chalais dont l'importance commerciale croissante ne pourrait que gagner à posséder un bureau télégraphique annexé à son bureau de poste ; qu'il est d'ailleurs de notoriété publique qu'une très notable proportion des dépêches tant en expédition que reçues en gare de La Roche-Chalais-Saint-Aigulin proviennent ou sont à destination de la commune de La Roche-Chalais, émet le vœu qu'il soit établi le susdit fil avec bureau au présent chef-lieu.*

A cette époque, La Roche-Chalais a toujours une grande activité : *un moulin de dix meules qui moud 120 hectolitres de froment par 24 heures, des scieries à vapeur, une filature et une vinaigrerie sans oublier des marchés tous les 8 jours et 15 grandes foires par an .. ce qui représente un mouvement de capitaux de 150 000 F à chaque foire.*

En 1923, une ligne téléphonique fut installée entre La Roche-Chalais et Saint-Aigulin.

Petits aménagements

En 1877 le conseil municipal vote une somme de 100 F pour construire en régie, *par voie économique*, un petit tombereau à bras pour servir au ramassage des *bourriers*.

En 1878 le maire propose d'installer à *l'entrée de tous les chemins de la commune limitrophes avec les communes voisines des plaques et les poteaux nécessaires à les soutenir portant l'interdiction de la mendicité.*



Avant 1914, un quartier très actif

Collection personnelle

En 1873, les habitants de ce quartier très fréquenté et commerçant lancent une pétition car les rues de la Montée, de Sainte-Aulaye, de la Précau et de la Place du Marché ne sont plus entretenues. Suite aux déclassements successifs des routes départementales 2 et 2 bis et à l'ouverture des déviations, ces rues et place sont passées du domaine départemental dans le domaine de la voirie urbaine. *Il serait juste de les classer prolongement du Chemin de Grande Communication 48 jusqu'à la Patte d'Oie et jusqu'à la Place des Glacières. Ainsi serait assuré à jamais et sans frais nouveaux pour la commune le bon entretien des ces voies publiques.*

La fête à La Roche-Chalais

À La Roche-Chalais, en cette fin du XIX^e siècle on sait faire la fête au bœuf gras. C'est plus difficile de fêter la République.



17 - La Double Pittoresque (Dordogne) - La Roche Chalais - Le Bœuf gras

Collection personnelle

Le sous-préfet oblige le CM à se réunir en session extraordinaire le 10 juillet 1881 pour organiser une manifestation à la gloire de la république encore bien mal assurée. Pour le 14, cela devenait quand même urgent ! Ostensiblement, M. Mrs Bouton, d'Arlot de Saint-Saud et Soulier sont absents. Le maire, Pierre Barreau-L'Estang *appelle l'attention du Conseil sur la prochaine célébration de la fête nationale du 14 juillet. Il précise qu'il ne trouvait pas opportun d'y prendre part par une manifestation publique afin de donner à ce jour un éclat particulier, il propose en conséquence que le conseil s'associe à cette pensée, d'appliquer à cet objet une somme de cent francs. Il estime qu'avec cette somme il sera possible de faire une distribution de pain aux indigents et d'illuminer à ses frais les bâtiments communaux.*

L'année suivante M. Mrs Bouton et de Saint-Saud ne voteront pas la somme nécessaire à la commémoration de la Fête nationale, ils s'abstiendront. Aux élections législatives du mois d'août 1881, à La Roche-Chalais, on comptait 732 inscrits. Pour 524 votants, M. Brugère *candidat de l'Union républicaine* obtint 257 voix et M. Lanauve *du parti conservateur nuance bonapartiste* obtint 266 voix. Il y eut 1 bulletin nul. À St Michel-Léparon pour 418 inscrits et 299 votants les scores furent de 99 voix pour le *républicain* et 198 voix pour le *conservateur*.

Le pont de pierre (suite - voir la chronique du n° 25 d'Info'3, note 3 page 41)

Le 6 mars 1863 eut lieu la réception des soumissions faites pour l'exécution de divers ouvrages dont la construction avait été décidée par le conseil général de la Dordogne. La publication des travaux projetés avait été faite par affiches envoyées dans toutes les mairies du département, dans les préfectures des départements voisins et avis inséré dans le journal des travaux publics. Parmi les soumissions ouvertes ce jour-là figurait *la reconstruction du pont de Larochechalais sur la rivière de la Drône et de ses abords pour le service de la Route départementale n° 2 bis, de Larochechalais au Pont sur la Drône. Les travaux sont évalués, y compris 10432,94 F à valoir pour épaissements et dépenses imprévues, à la somme de quatre-vingt-quinze mille francs.*



Collection personnelle

Il y avait 3 soumissionnaires : Decros Jean-François Etienne de Libourne, Vivié et Lavaud de Périgueux et Diard dont on ne précise pas la résidence. Le premier proposait *un rabais de dix francs pour cent francs*, Vivié et Laplaud *quatre francs pour cent francs*. Diard, quant à lui, demandait une augmentation de dix pour cent. *C'est donc Decros de Libourne mais qui faisait élection de domicile à Larochechalais* qui fut retenu pour assurer la reconstruction du pont et de ses abords.

Voici donc le premier document officiel que je viens de trouver incidemment et qui prouve bien que ce pont n'a pas été construit d'un coup de baguette magique.

Maurice Biret mars 2017